

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 30 Janvier 2023

Convocation : le 24 Janvier 2023

Affichage : le 06 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

Représenté(es) : M^{me} Emmanuelle FIRMIN par M^r Francis MOURIER.
M^r Vincent RICHARD par M^r Philippe GOBLET.

Absent : M^r Xavier FAUVEL.

Secrétaire de la séance : M^r Philippe GOBLET.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 16 Novembre 2022 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Délibération 01.2023 : *Salle de Convivialité.*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite revoir la tarification pour la location de la salle de convivialité. Il rappelle qu'un forfait électricité est inclus dans le tarif location et que nous proposons un tarif Été / Hiver avec un règlement par 2 chèques. Un chèque pour la caution et un autre chèque pour la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**, fixent les tarifs suivant au 01.02.2023

	VILLAGE		HORS VILLAGE	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Caution	300 €		300 €	
Week- end	100 €	110 €	130 €	140 €
1 journée ou vin d'honneur	50 €	60 €	70 €	80 €
Pour un deuil	Gratuit avec nettoyage à la charge du preneur		Néant	
Association du village	Gratuit avec nettoyage à la charge du preneur		Néant	
Prêt de Matériel Caution	300 euros		Néant	

Divers devis :

☞ Devis des espaces verts :

M^r le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis élaboré par M^r Roland DAVAUX pour les entretiens des espaces verts qui s'estiment à 8 698.08 TTC se constituant de la manière suivante :

- 10 Tontes sans ramassage sur la commune
- 2 débroussaillages / an au château d'eau (*voir talus route de Thory et rue Galouze*)

- 1 entretien du parterre au monument aux morts et le talus côté église
- 2 débroussaillages Terrain du domaine
- 2 Nettoyages manuels des caniveaux (*Mai et Septembre*)
- 2 Débroussaillages et entretiens au cimetière et à l'église
- 1 Taille d'arbustes au Cimetière
- 2 Nettoyages des parterres de la cour et derrière la cour de l'école, tailles d'ornement, tontes, et débroussaillages autour de la cuve à gaz
- 1 Taille des tilleuls sur la commune

☞ Colline de sapins :

M^r le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis élaboré par M^r Roland DAVAUX pour effectuer l'entretien de la colline qui s'estime à 3 600 € TTC se constituant de la manière suivante :

- 7,5 jours d'Entretiens, de nettoyages, d'élagages et d'abattages dans la colline de sapins et sur la commune

Après avoir écouté le détail des devis par M^r le Maire, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents pour effectuer ces entretiens.

☞ Salle de convivialité : sèche mains

M^r le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis établi par la société SVPI afin d'investir dans un sèche mains qui serait installé dans les toilettes de la salle de convivialité. Celui-ci permettrait de réaliser des économies et de réduire le gaspillage de papier pour essuyer ces mains. Le devis est estimé à 310.80 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent le devis à l'unanimité des membres présents.

☞ Délibération 02.2023 : *Salle de Convivialité - 1 chariot + 12 tables pliantes*

M^r le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis établi par la société Discount Collectivités afin d'investir et d'acquérir des nouvelles tables pour la salle de convivialité qui serviront lors des locations. Le devis est estimé à 2 434.32 € TTC, comprenant 1 chariot et 12 tables pliantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- ☞ De donner son accord pour l'investissement d'un chariot et des 12 tables mentionnés ci-dessus sur l'exercice 2023,
- ☞ De prévoir les crédits budgétaires au budget primitif 2023 en section d'investissement,
- ☞ D'autoriser M^r le Maire à signer le devis établi par la société Discount Collectivités.

☞ Délibération 03.2023 : *Diverses manifestations – 10 tables pliantes + 20 bancs pliants*

M^r le Maire présente le devis de la société Direct Jeux Urbain concernant une offre spéciale de 10 tables + 20 bancs + 1 ensemble offert soit 1 table + 2 bancs. Le devis est estimé à 4 023.30 € TTC. Cette offre est une occasion pour compléter le mobilier lors des diverses manifestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- ☞ De donner son accord pour l'investissement 10 tables + 20 bancs + 1 ensemble offert soit 1 table + 2 bancs mentionnés ci-dessus sur l'exercice 2023,
- ☞ De prévoir les crédits budgétaires au budget primitif 2023 en section d'investissement,
- ☞ D'autoriser M^r le Maire à signer le devis établi par la société Direct Jeux Urbain.

☞ Registre de l'état-civil :

M^r le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis établi par l'Atelier de reliure de M^{me} Virginie THOMAS afin de pouvoir confectionner le registre d'état-civil afin de relier l'état-civil de 2013 à 2022 ainsi que les tables décennales. Le devis est estimé à 113 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent le devis à l'unanimité des membres présents.

Manifestations 2022 :**☞ Soirée Jeux de Société :**

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une soirée jeux de société sera organisée le Vendredi 10 Mars 2023 dans la salle de convivialité de 18h30 à 21h30

Une collation (brioche et cidre) sera offerte aux habitants de la commune

☞ Hauts – de - France Propre :

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après le succès des opérations précédentes, la Fédération Départementale des Chasseurs, avec son partenaire le Crédit Agricole et la Fédération Départementale de la Pêche s'associent à nouveau pour nous convier à une nouvelle édition exceptionnelle "Hauts-de-France Propre", le grand nettoyage de printemps, qui se tiendra les **17,18 et 19 mars 2023**.

Les membres du conseil municipal décident de participer à cette nouvelle édition le samedi 18 mars 2022 de 9h à 12h. Une collation sera offerte aux participants de la commune.

☞ Pâques :

Chasse aux œufs pour les enfants du village, **le lundi 10 avril 2023 à partir de 10h15**.

☞ Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 :

Rassemblement au monument aux morts, **le lundi 8 mai 2023 à 11h00** suivi de l'allocution, de la clique du Plessier - Rozainvillers et du dépôt de gerbe.

☞ Randonnée :

Une randonnée sera organisée le **Samedi 27 Mai 2023** ou le **Samedi 17 juin 2023** qui sera suivi d'un pique-nique (barbecues à disposition).

☞ Fête Nationale :

13 juillet 2022 : 21h30 : Rassemblement à la Mairie.

22h00 : Retraite aux Flambeaux (défilé dans les rues).

23h00 : Pot de l'amitié offert par la Mairie.

14 juillet 2022 : 11h00 : Cérémonie au Monument aux Morts ;

Clique du Plessier – Rozainvillers ;

Dépôt de gerbe ;

12h00 : Vin d'honneur ;

Pique-nique (barbecues à disposition)

☞ Fête du Village :

La fête du village aura lieu le **Dimanche 10 Septembre 2023**, les membres du conseil décident de renouveler la prestation repas avec la Boucherie Heyse avec cochon à la broche. De reconduire les prestations animations soit les structures gonflables, un groupe pour la musique, la clique de Plessier-Rozainvillers, les majorettes de Moreuil et les Poneys.

☞ Commémoration du 11 Novembre 1918 :

Rassemblement au monument aux morts, **le samedi 11 novembre 2022 à 11h00** suivi de l'allocution, de la clique du Plessier - Rozainvillers et du dépôt de gerbe.

☞ Arbre de Noël :

L'arbre de Noël aura lieu le **Dimanche 10 Décembre 2022**.

Questions diverses :☞ Château d'eau :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la remise en eau du château s'effectuera en avril avec un ravalement courant mai-juin.

La communauté de Communes Avre Luce Noye financera et apposera sur l'ancien château d'eau rue de Thory les logos Avre Luce Noye et Mailly-Raineval si la commune le souhaite.

Un devis est en cours d'actualisation pour la réalisation d'une fresque sur l'ancien château d'eau rue de Thory qui sera financé par la commune.

☞ Ruissellement :

M^r le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un diagnostic est en cours de réalisation pour chaque agriculteur. Un plan de financement avec demande de subvention a été revoté lors du dernier conseil communautaire de la CCALN.

☞ Fibre optique :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux de la fibre optique seront enclenchés fin d'année 2023 début 2024.

☞ Radar pédagogique :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les radars pédagogiques dans le village ne fonctionnent plus du fait de l'extinction de l'éclairage public. Effectivement les batteries se rechargent la nuit d'une durée maximum de 5h grâce au fonctionnement de celui-ci. Afin que les radars puissent de nouveau fonctionner, la société I-MS nous propose de les faire fonctionner par panneaux solaire comme ceux installés sur la départementale. Le devis est estimé à 1 656 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil municipal refusent le devis à l'unanimité des membres présents.

☞ Route D14 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Conseil départemental est intervenu sur la D14 afin d'effectuer la réfection des nids de poule qui ont engendrés des dégâts sur des véhicules.

☞ Réservoir d'eau route de Rouvrel :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous contacterons le SDIS afin d'obtenir les diverses procédures pour effectuer une réserve incendie.

☞ Frelons Asiatiques :

Une communication sera à effectuer pour le printemps.

☞ Projet 2023 :↳ Église :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous sommes dans l'attente du compte rendu de l'architecte du patrimoine afin de visualiser les tranches des travaux qui seront à réaliser.

↳ Mairie / Salle des Fêtes :

Afin d'effectuer des futurs travaux pour des projets de Mairie et de salle des fêtes dans les locaux actuels de la Mairie et de l'ancienne école. Monsieur le Maire indique que nous effectuerons une étude avec un cabinet d'architecte afin d'évaluer les coûts et les projets envisageables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 03 Février 2023